



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°42-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | FINANCES Approbation de la convention relative à la mise en place d'un service commun |
| Présents | 13 | |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°57-2012 du 6 juillet 2012, la signature de la convention de mutualisation n°2012-C050 avec la Communauté de Communes de la Région de Nozay.

L'objet de cette convention de mutualisation est d'identifier les services communs mis en place et d'explicitier leurs modalités de fonctionnement et de facturation vis-à-vis des différentes communes bénéficiaires. En 2012, ces services communs portaient sur l'achat public, l'accueil et la comptabilité.

Avec la mise en place successive de nouveaux services communs, cette convention de mutualisation a fait l'objet d'un premier avenant pour intégrer le service aux personnes puis d'un deuxième avenant pour intégrer les ressources humaines.

Il convient aujourd'hui d'intégrer l'adhésion de la Commune de Vay, la coordination des Temps d'Accueil Périscolaires, service existant depuis 2014, ainsi que la mise en place d'un nouveau service commun à compter de 2016, à savoir l'intervention d'un technicien mutualisé dans les communes qui le souhaitent.

Par ailleurs, de nouvelles modalités de facturation sont à appliquer pour des motifs légaux.

En effet, la convention initiale expose dans son article 5-2 que le remboursement du coût de ces services par les communes bénéficiaires s'effectue par le biais d'un prélèvement sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) respective desdites communes. Or, la montée en puissance des services communs depuis 2012 a abouti à ce que pour certaines communes, la DSC est devenue négative à compter de 2016. Or, suite à cette décision, la Préfecture a adressé à la Communauté de Communes une observation pour rappeler qu'une DSC se doit forcément d'être positive et a demandé que la délibération relative au vote de la DSC 2016 soit rapportée.

.../...

Lors de sa séance du 25 mai 2016, le conseil communautaire a donc proposé que les services communs soient désormais facturés par le biais d'un prélèvement sur l'Attribution de Compensation (AC), comme le permet l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce mode de calcul plus favorable pour le CIF de la Communauté de Communes a un effet positif direct sur le calcul de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2 ans plus tard (le CIF et la population sont les 2 critères de base pour le calcul de chacune des dotations composant la DGF).

Concernant les modalités de facturation de l'intervention d'un technicien mutualisé, et en l'absence de recul sur l'utilisation de ce service par les communes, il est proposé au conseil municipal de décompter les temps d'intervention de l'agent concerné pour chaque commune sur un exercice budgétaire complet. Un état récapitulatif sera ensuite transmis par la Communauté de Communes et le coût du service serait donc prélevé sur l'attribution de compensation de l'année suivante et non plus sur la Dotation de Solidarité Communautaire comme cela se faisait jusqu'à présent.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé du Conseil Municipal,

- **d'approuver** les termes de la nouvelle convention de mutualisation annexée à la présente délibération,
- **de fixer** les montants de l'attribution de compensation des communes à verser ou à recevoir en 2016 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

| | ATTRIBUTION DE COMPENSATION ACTUALISEE EN 2007 | CHARGES 2016 - SERVICES COMMUNS | ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016 |
|---------------|---|---------------------------------------|--|
| ABBARETZ | - 3 593,94 € | 5 026,49 € | - 8 620,43 € |
| LA GRIGONNAIS | 45 494,92 € | 3 580,57 € | 41 914,35 € |
| NOZAY | 473 248,36 € | 68 311,06 € | 404 937,30 € |
| PUCEUL | 8 547,12 € | 15 783,70 € | - 7 236,58 € |
| SAFFRE | 7 166,27 € | 8 815,29 € | - 1 649,02 € |
| TREFFIEUX | - 3 061,22 € | 1 612,85 € | - 4 674,07 € |
| VAY | - 6 297,66 € | 2 343,75 € | - 8 641,41 € |
| TOTAL | 521 503,85 € | 105 473,71 € | 416 030,14 € |

- **d'autoriser** Madame Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°43-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | FINANCES Attribution des marchés adaptés « PATA », « enduits superficiels », « curage de fossés » |
| Présents | 13 | |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les différentes consultations menées pour des travaux et prestations à effectuer dans le cadre du programme de voirie 2016.

La commission d'appel réunie le 23 mai 2016 a examiné les plis reçus pour les consultations des marchés adaptés « PATA », « enduits superficiels », « curage de fossés » et a émis un avis sur ces consultations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- La proposition de l'entreprise CHARIER (Nozay) pour les enduits superficiels pour 4 968 € HT,
- La proposition de l'entreprise AGRI OUEST (Mésanger) pour le curage de fossés et le dérasement pour 3 710 € HT,
- La proposition de l'entreprise COLAS (Rezé) pour le Point à Temps Automatique pour 560,00 € HT la tonne (soit 4 872 € HT pour un estimatif de 8,7 tonnes)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°44-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|------------------------------|----|----------------------------------|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Busage - Facturation des regards |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE, Adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n°19-2015 pour déterminer le prix d'un regard.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :
Pose de regard : 90 €

Pour extrait conforme, le 27 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°45-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|---|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Avenant n° 2 - Lot 3 |
| | | Marché adapté « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers » |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au Conseil Municipal un avenant concernant le lot n°3 du marché adapté « extension-réhabilitation de l'école publique » :

| N° Lot | Titulaire | Montant HT Initial | Avenant | | | |
|---------------|-----------------|--------------------|---------|-----------------------|------------|-------------------|
| | | | N° | Objet | Montant HT | Evolution cumulée |
| 3 – Charpente | Menuiserie Isac | 122 335,72 | 2 | Renfort de chevonnage | 2 035,59 | 7,35 % |

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'avenant n°2 du lot n° 3,
- modifie le plan de financement en conséquence,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°46-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | ADMINISTRATION GENERALE Lutte contre la prolifération de choucas |
| Présents | 13 | |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Le choucas des tours, espèce protégée en constante progression depuis quelques années, génère des dommages agricoles sur les cultures des particuliers et sur le bâti tant communal que privé.

La commune de Marsac-sur-Don suivie par une dizaine de communes a engagé une démarche de demande de dérogation espèces protégées, en son nom.

La DDTM a sollicité cinq autres communes du secteur afin de leur présenter un rappel de la réglementation espèces protégées, la mise en œuvre de mesures alternatives (engrillagement d'orifices, obturation de cavités...) et les moyens de lutte contre la prolifération des choucas des tours.

Un comptage des effectifs de choucas a été effectué par la FDGDON en décembre 2015 sur les communes ayant intégré le groupe de travail. Le dénombrement d'oiseaux doit nécessairement figurer dans la motivation du document de demande de dérogation. Le coût de la prestation s'élève à 292,50 € par commune.

La DDTM instruira le dossier de demande de dérogation espèces protégées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'intégrer le groupe de travail en vue de demander une dérogation espèces protégées et de donner mandat à Monsieur le Maire de la commune de Marsac-sur-Don pour déposer le dossier au nom de la commune de La Grignonnais,
- De recenser les dégâts engendrés par ces oiseaux sur la commune en faisant une campagne de communication auprès de la population,
- D'accepter le comptage des choucas sur le territoire communal selon la méthode de lignes transects dans le bourg, à réaliser par le FDGDON et plus généralement de valider l'ensemble des mesures proposées pour la lutte contre la prolifération des choucas.

Pour extrait conforme, le 20 juin 2016
Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°47-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|---|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Demande de subvention dans le cadre d'une réserve parlementaire |
| Votants | 16 | Accessibilité des bâtiments |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du diagnostic Ad'hap pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Une consultation a été menée pour élaborer un programme de travaux portant sur l'accessibilité de la mairie (entrée du bâtiment, aménagement du parking), l'accessibilité de l'espace culturel Mil'Lieu (rampe pour accès à la scène, accès aux usagers mal voyants, aménagement du parking), la création de toilettes PMR pour la salle du Pré Clos, l'accès au terrain de football.

Le montant prévisionnel de ces aménagements s'élève à 20 757,69 € HT.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

Autofinancement 20 757,69 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat au titre de la réserve parlementaire au titre du soutien aux travaux d'accessibilité,
- réaffirme sa volonté de réaliser ce projet,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Pour extrait conforme, le 24 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°48-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|---|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental |
| Votants | 16 | Restauration des registres d'état-civil |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant l'aide départementale à la restauration/reliure des archives communales fragilisées.

Le Conseil Départemental est susceptible de verser une aide de 20 % dans la limite de 4 000 € HT par commune et par an.

Quatre registres d'état-civil doivent être restaurés (soit les registres « décès » de 1885 à 1922).

Après avoir consulté différents prestataires, le Conseil Municipal retient la prestation des Ets Jean KOSSMANN (Bordeaux) pour un montant de 1 280 € HT pour la restauration de quatre registres d'Etat-civil (soit 320 € HT l'unité).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour une subvention portant sur une prestation de 1 280 € HT.

Montant de la subvention sollicitée : 256 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°50-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|------------------------------|----|---|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Acceptation de devis Stores occultants au Mil'Lieu |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Jérôme RETIF présente au Conseil Municipal la consultation menée pour la fourniture et la pose de neuf stores occultants au Mil'Lieu.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Atlantique Ouvertures (Vigneux-de-Bretagne) pour la fourniture et la pose de stores avec une occultation à 100%, au prix de 7 925 € HT.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif.

Pour extrait conforme, le 22 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUIN 2016

N°51-2016

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | PERSONNEL |
| Présents | 13 | Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activités aux services techniques |
| Votants | 16 | |

◇ Convocation du 3 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, MM Frédéric LEGRAND, Sylvain LAUNAY.

Procurations : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Cécilia BRIAND
Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Eric MADEC-PREVOST

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire indique aux conseillers qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour intégrer le service technique pour une durée d'un mois en juillet 2016, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, pour ce besoin saisonnier, un agent correspondant au grade d'adjoint technique territorial - Catégorie C.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, un agent contractuel correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

La rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Pour extrait conforme, le 20 juin 2016

Le Maire,

Monique JAMIN